

DEMANDEZ VOTRE CHEQUE SPORT, CULTURE, LOISIRS SAISON 2026/2027

La Commune d'Agonac souhaite encourager la pratique sportive et culturelle ainsi que les activités de loisirs des jeunes Agonacois et soutenir les associations de la commune.

Si vous remplissez les critères ci-dessous, vous pouvez bénéficier d'un chèque sport ou culture de **20 EUROS**.



CONDITIONS :

- Etre domicilié sur la commune d'Agonac
- Avoir entre 6 et 17 ans
- Etre adhérent d'une association Agonacoise,

CONTACT :

Mairie d'Agonac
Tél : 05.53.06.37.09

DOCUMENTS À RETOURNER À LA MAIRIE AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE 2026 :

- Cet imprimé dûment complété
- La copie de la licence ou de l'adhésion
- L'attestation de paiement
- Un RIB

CHEQUE SPORT, CULTURE, LOISIRS 20 EUROS

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom de l'association :

REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e)

Domicilié(e) (adresse du représentant légal)

Tel Certifie l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document.

Fait à, le Signature du représentant légal (obligatoire)

« Les données à caractère personnel recueillies ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité le traitement de la demande du Chèque sport et culture. Le responsable du traitement est la Mairie d'Agonac. Ces données sont nécessaires pour instruire la demande. Elles sont destinées uniquement à la Mairie et ne sont pas communiquées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes sur lesquelles portent les données bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement, en s'adressant par courrier à la Mairie – 4 avenue de la Beauronne – 24 460 Agonac